

# #RaconteTaMer

Programme éducatif - Collège



CONNECTEZ VOS ÉLÈVES  
À L'OCÉAN PAR  
LA CRÉATION ARTISTIQUE



PROJECTIONS CINÉMA  
INTERVENTIONS EN CLASSE  
FICHES PÉDAGOGIQUES  
SORTIE - CITÉ DE LA VOILE - LORIENT

Tous les niveaux  
prendront le large !



 unseenlabs

 fondation  
océans Océans

 CITÉ VOILE



 pass  
Culture

[www.assosalee.com](http://www.assosalee.com)

# Règlement

Programme éducatif scolaire « Raconte Ta Mer » - Édition Collège de Bretagne  
2024/2025

Règlement rédigé le 19/01/2024, corrigé le 24/03/2025

---

## Article 1 : Organisation

L'Association Salée (loi 1901), ci-après désignée « l'Association », organise un programme éducatif scolaire intitulé « **Raconte Ta Mer** » (ci-après « le Programme éducatif »), dont les modalités sont définies dans le présent règlement.

- Adresse du siège : 42, Avenue de la Perrière, 56100 Lorient.
- Statut de l'Association : reconnue d'intérêt général depuis 2018, immatriculée sous le numéro W561008066.
- Président : Olivier Pouvreau, architecte.
- Objectifs : sensibiliser le public à l'océan et à sa protection via l'art et la culture.

Le Programme éducatif s'adresse aux élèves des collèges de Bretagne et vise à :

- Sensibiliser au développement durable.
  - Favoriser l'expression de la sensibilité artistique et de l'esprit d'initiative des élèves.
  - Développer leur autonomie et leur culture cinématographique.
  - Encourager une vision collective et fondatrice autour du thème maritime.
- 

## Article 2 : Calendrier

- Durée du Programme éducatif : du 1er septembre 2024 au 5 juin 2025.
  - Date limite d'envoi des vidéos : 5 mai 2025.
  - Journée de remise des prix : le 5 juin 2025, à la Cité de la Voile Éric Tabarly à Lorient.
-

### **Article 3 : Conditions de participation**

#### **1. Éligibilité :**

- Collégiens de la 6e à la 3e inscrits dans des établissements dépendant de l'académie de Rennes.
- Participation par groupes d'élèves, avec l'accompagnement de leurs professeurs.

#### **2. Réalisation des vidéos :**

- Format horizontal obligatoire.
- Durée maximale : 2 minutes.
- Poids maximal : 300 Mo.
- Respect des lois en vigueur en France (droit à l'image, utilisation de drones, etc.).
- Utilisation exclusive de contenus libres de droits ou avec autorisation des ayants droit.
- Aucune assistance directe de professionnels pour l'écriture, le tournage ou le montage.

#### **3. Soumission des vidéos :**

- Envoi avant le 5 mai 2025, selon les modalités communiquées par l'Association.
- Accompagnement de la vidéo par une photo de groupe (format paysage, max. 10 Mo).

#### **4. Conditions générales :**

- Acceptation totale du règlement et des éventuels avenants.
- Obtention d'une autorisation parentale pour les participants mineurs.
- Vérification de la conformité des vidéos par un modérateur avant publication.

#### **Article 4 : Thème du film**

- Thème principal : raconter la mer, l'océan et leur environnement large.
  - Contenu :
    - Retranscrire une émotion, un témoignage ou une vision personnelle en lien avec le milieu maritime.
    - Produire une œuvre originale, créée exclusivement pour ce programme éducatif.
    - Exclure tout contenu contraire à la législation, à la vie privée ou au droit à l'image.
    - Ne pas inclure de marques, logos, ou autres éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle sans autorisation préalable.
    - Les vidéos doivent être conçues dans le respect des bonnes mœurs, et exclure tout contenu choquant, diffamatoire ou dégradant.
- 

#### **Article 5 : Propriété intellectuelle et cession de droits**

##### **1. Droit à l'image :**

- Autorisation d'utilisation des prénoms, images, et œuvres des élèves par l'Association dans le cadre du Programme éducatif.
- Exploitation possible sur tous supports, à titre gratuit, pour une durée de 30 ans et sans limite géographique.

##### **2. Garanties :**

- Les participants garantissent être les seuls titulaires des droits des vidéos soumises.
- Les vidéos doivent respecter les droits des tiers et obtenir, si nécessaire, les autorisations requises.

### **Article 6 : Responsabilités**

- L'Association décline toute responsabilité en cas de :
    - Réclamations liées aux contenus des vidéos.
    - Problèmes techniques ou informatiques (piratage, virus, interruptions de service).
    - Données personnelles erronées fournies par les participants.
  - Cas de force majeure : l'Association peut modifier ou suspendre le Programme éducatif sans préavis en cas de circonstances exceptionnelles.
- 

### **Article 7 : Données personnelles**

- Les informations recueillies (nom, prénom, email, etc.) sont utilisées uniquement dans le cadre du Programme éducatif et ne sont pas transmises à des tiers.
  - Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification ou de suppression en contactant l'Association.
- 

### **Article 8 : Jury et prix**

- Composition du Jury : 4 à 10 membres.
- Prix remis : Palmes Salées, mentions spéciales.
- Critères d'évaluation :
  - Qualité artistique et technique.
  - Originalité et adéquation au thème maritime.
  - Pertinence du propos et qualité de l'écriture.
- Proclamation des résultats : le 5 juin 2025 lors de la cérémonie de remise des prix.

**Article 9 : Modification du règlement**

Le règlement peut être modifié sous forme d'avenants publiés sur le site de l'Association. Les participants en seront informés en ligne.

---

**Article 10 : Loi applicable**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige sera soumis au tribunal compétent du ressort de Lorient.